

SYMEVAD – Comité Syndical du 18 mars 2024

2024-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SYMEVAD

Séance du 18 mars 2024

Le dix huit mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets Ménagers se sont réunis sous la présidence de Monsieur MUSIAL Christian, suite à la convocation qui leur a été adressée le 12 mars deux mille vingt-quatre.

Titulaires présents :

M. BOURY Thierry, M. PREIN Thierry, M. MERCIER Patrick, M. KUMOREK Laurent, M. VANDEVILLE Bruno, M. MEHAIGNERY Charly, M. MUSIAL Christian, M. DERROUCHE Rachid, M. DELATTRE Régis, M. BIZET Gérard, M. VALLIN Jérôme M. CAMPBELL Marc

Suppléant ayant pris part au vote :

M. WIDIEZ Dimitri, M. BAHEY Olivier, M. CARUSO Vincent, M. YUX Alain.

Procuration : pas de procurationEtaient excusés :

Mme. CHARLES Célia, M. SILVAIN Éric, Mme. VAILLANT Lucie, Mme. CORDONNIER Bernadette, M. DUMONT Christophe, M. WESMAEI David, M. GUENEZ Frédéric, M. MONCHY Jean-Marie, M. MASSON Alain, Mme. CUVILLIER Valérie, Mme. BLEUZET Edith, M. BOYER Jean-Luc, M. HERMANT Jean -Marie, M. LESTOCARD Jean-Pierre, M. THOREZ Michel, Mme. PLANTIN Liliane, M. DAPVRIL Romain, M. VANDEVILLE David, Mme. FENAIN Marylise, M. GEORGES Pascal, M. CHARLES Christophe, M. DELATTRE Joël, Mme. LOUWYE Valérie, M. PEDERENCINO Michel, Mme. RUSINEK Lydie, Mme. TAOURIT Inès, M. HAGE Grégory, Mme. PETIT Valérie, Mme. LICTECVOUT Sylvie, Mme. DUPUIS Fabienne, Mme. WERQUIN Mildred, M. DEDOURGES Daniel, M. HOUVENAEGHEL Michel, M. CORNU Francis, M. RICHARD Francis,

SYMEVAD – Comité Syndical du 18 mars 2024

2024-05

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Objet : Autorisation de signer le marché de traitement des refus du TVME (2024-AO-01)

Considérant que l'objectif du SYMEVAD est de mettre en place une politique de valorisation des déchets ménagers à travers le développement de nouveaux outils de traitement. L'objectif du SYMEVAD est de transformer, si possible, les déchets une seconde/nouvelle ressource.

Considérant que les OMR inférieures à 10 cm sont introduites dans 3 réacteurs (MZR) où elles sont mouillées et mélangées par un agitateur.

Considérant qu'à la sortie de ces 3 MZR, les déchets sont pressés :

- la fraction liquide est valorisée via des digesteurs et génère un biométhane réinjecté dans le réseau GRDF
- la fraction solide est déshydratée dans des tunnels de séchage pour être valorisée en chaufferie CSR.

Considérant qu'un Bypass des tunnels de séchage est cependant parfois nécessaire car ceux-ci ne sont pas toujours en capacité d'absorber la totalité des volumes. Les déchets continuent donc à être pressés (afin de produire du biogaz) mais sont évacués sans subir la phase de séchage.

Considérant que le SYMEVAD a donc lancé une consultation afin de trouver un prestataire susceptible de traiter ces refus dont les caractéristiques sont proches d'ordures ménagères de fraction < à 100 mm

Considérant qu'un avis d'Appel public à la concurrence a été lancé le 21 janvier 2024

Considérant que les opérateurs économiques devaient rendre leurs offres pour le 21 février et que 3 candidats ont déposé une offre.

SYMEVAD – Comité Syndical du 18 mars 2024

2024-05

Vu l'exposé de son Président,**Vu l'avis des membres de la CAO en date du 11 mars 2024****Après en avoir délibéré,****Le Comité Syndical décide :**

Article 1 : d'autoriser le Président à signer le marché de traitement des refus du TVME avec la société SUEZ (2024-AO-01) pour un montant prévisionnel de 1 182 750 € HT pour la durée totale du marché, soit 33 mois à partir du 1^{er} avril 2024.

Article 2 : d'autoriser le Président à signer les éventuels avenants, sous réserve de la décision de la Commission d'appel d'offres, le cas échéant

Article 3 : d'inscrire les dépenses au budget des années correspondantes.

Nombre de membres en exercice	26
Nombre de membres présents	16
Dont titulaires	12
Dont suppléants prenant part au vote	4
Procurations	0
Suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
Votes favorables	16
Votes défavorables	0
Abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Le Président**Christian MUSIAL**